



ORGANISATION DES COUPES DE LIGUE

<u>Préambule :</u> Les Coupes de LIGUE sont des Matchs de préparation avant les championnats à échelons C.G.S. Ces Coupes de Ligue doivent être organisées à l'image de ces derniers et dans le respect de cette charte. Les sociétés qui ne respecteront pas cette charte se verront l'interdiction d'organiser des Coupes de ligues.

Article 1er

Poser sa candidature avant le 1er septembre (c'est à dire un an avant le début de la saison sportive) :

- Soit par courrier adressé au Responsable C.G.S (Commission Gestion Sportive), avec copie au Secrétaire de Ligue et au Président de Ligue.
- Soit directement sur le site Internet de la ligue.

Article 2

Etablir un planning prévisionnel (prévoir ¾ heure à 1 heure entre les séries suivant le nombre de postes et 1 série le dimanche après-midi) en fixant une date limite d'inscription et l'envoyer 4 **semaines** avant la rencontre aux :

- Responsables compétitions des sociétés.
- Responsable C.G.S. (ainsi qu'aux membres de la commission)
- Responsable des convocations des arbitres et au Responsable Régional d'Arbitrage (pour les disciplines à commandements).

Article 3

Etablir un planning définitif, le respecter et l'envoyer 1 semaine avant la compétition aux :

- Responsables compétitions des sociétés.
- Responsable C.G.S. (ainsi qu'aux membres de la commission).
- Responsable des convocations des arbitres et au **R**esponsable **R**égional d'**A**rbitrage (pour les disciplines à commandements).

Le Responsable des convocations des arbitres fera parvenir la liste des arbitres qui officieront au Responsable de la compétition.

Article 4

Lutte Anti-dopage. (Se référer à l'article IA.1.1 des Règles Générales C.G.S.)

Les sociétés organisatrices devront faire apparaître sur les plannings prévisionnel et définitif qu'un « Contrôle anti-dopage peut-être effectué à tout moment pendant la compétition».

Mettre à disposition un local pour ces contrôles.

Article 5

Récompenses et prises en charge lique, se référer au document « Coupes de Lique ».

Les Récompenses des Coupes de Ligues, à l'exception de la Coupe de Ligue Ecole de Tir, seront remises lors de la "Journée des Récompenses".

Article 6

Préparer les paquets de cartons numérotés et vérifiés (pour le nombre de cartons, voir la dernière page de ce document). Les cartons devront être de bonne qualité, afin d'éviter des problèmes de machineries "RIKA ou DISAG". Prévoir des cartons supplémentaires et un fond de cible pour les carabiniers.

Préparer les fiches plannings et les classer sur un support à l'endroit du contrôle des armes et des équipements. Prévoir d'autres supports pour l'affichage des résultats provisoires.

Les paquets de cartons seront distribués sur le pas de tir aux tireurs juste avant le début de la série.





Article 7

Ouvrir le stand au minimum 1 heure 30 avant le début de la première série. En période hivernale, s'assurer que la température ambiante est suffisante pour le bon déroulement de la compétition. Afficher au pas de tir à un endroit visible la liste des arbitres officiants et le responsable de l'arbitrage (Disciplines à commandements).

Article 8

Aménager un emplacement pour le contrôle des licences, armes et des équipements (facultatif) si possible dans une salle située à l'extérieur de la salle de tir. Le matériel de contrôle sera fourni par la C.R.A. Le secrétariat du contrôle est assuré par la société organisatrice, ainsi que la fourniture du petit matériel (élastique, gommettes, fiches de corrections...).

Article 9

En cas de correction manuelle, aménager une salle suffisamment éclairée uniquement pour le contrôle des points. Prévoir un nombre de tables suffisant pour le stockage des cartons en attente de correction.

Prévoir du personnel en nombre suffisant pour seconder les arbitres (Disciplines à commandements).

Article 10

Dans le cas de contrôle manuel des points, le classement ne sera définitif qu'après la seconde lecture des points des cinq premiers tireurs de chaque catégorie, aucune réclamation ne sera admise après cette seconde vérification.

Article 11

Il n'y a pas de seconde lecture après un contrôle par machine électronique, le jaugeage des impacts est interdit.

« Lors du contrôle électronique, en cas de contestation du résultat, le tireur doit pouvoir regarder ses cartons ».

Article 12

Etablir le classement définitif qui comprendra obligatoirement les informations suivantes :

- Nature de la compétition.
- Lieu et date de la compétition.
- Nom, Prénom, Société.
- Discipline et catégorie.
- Séries, total général et barrages éventuels.
- Classement des tireurs, avec s'il y a lieu les mentions : ET (étranger), HP (handicapé)





Article 13

Délais de transmission des résultats définitifs :

- IMMEDIATEMENT aux personnes suivantes :
 - Responsable C.G.S, même s'il est responsable compétition d'une société.
- Dans les 48 heures, aux personnes suivantes :
 - Membres de la C.G.S., même s'ils sont responsables compétition d'une société
 - Webmaster de la ligue pour mise à jour du site Internet de la ligue
- Dans la semaine, aux personnes suivantes :
 - Sociétés participantes.
 - Secrétaire de la Ligue.
 - Trésorier de la Ligue en lui détaillant la part ligue.

PREPARATION DES CARTONS

<u>Disciplines 10m</u>		
-	Carabine	4 cibles d'essai
-	Pistolet	4 cibles d'essai

Match : 1 coup par cible. Match : 1 coup par cible.

Pistolet 25m

- Précision

1 cible d'essai Match : 10 coups par cible. Les 5 premiers marqués.

- Vitesse

2 cibles par tireur, bouchées après chaque série.

Pistolet 50m

1 cible d'essai

Match: 5 coups par cible.

Carabine 50m

- 60 Balles couché

4 cibles d'essai Match : 1 coup par cible.

3 positions genoux3 positions couché3 positions debout

2 cibles d'essai 2 cibles d'essai 2 cibles d'essai Match: 2 coups par cible. Match: 2 coups par cible. Match: 2 coups par cible.

Ecoles de Tir

Carabine
Pistolet
4 cibles d'essai
Match : 1 coup par cible.
Match : 1 coup par cible.